

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FÉVRIER 2025  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Question n°22**

**Objet : INFORMATIONS - DECISIONS DU PRESIDENT**

L'an deux mille vingt cinq, le dix février, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 3 février 2025 s'est réuni, Salle Polyvalente - 10 rue des Jardins - 95 220 PIERRELAYE, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Miloud GOUAL, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Fazila DEHAS, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Cyril JOLY, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Régis PEDANOU, Nicolas PONCHEL, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Florence PORTELLI par Xavier MELKI  
Michel VALLADE par Marie-Françoise JOLLY  
Jean AUBIN par Christine MATTEI  
Marie-Christine CAVECCHI par Xavier DUBOURG  
Françoise GONZALEZ par Patrick BOULLÉ  
Marie-Evelyn CHRISTIN par Yannick BOËDEC  
Zouina MENNAD par Nicole LANASPRE  
Olivier DALMONT par Carole CAUZARD  
Thomas COTTINET par Camille CARON  
Nathalie JOLLY par Philippe AUDEBERT  
Carole CHESNEAU par Benoît BLANCHARD  
Lucie MICCOLI par Nicolas KOWBASIUK

Étaient absents excusés :

Marc SCHWEITZER, Darine BOUADIS

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h05

N°D\_2025\_022

Secrétaire de Séance : Carole FAIDHERBE,

Nombre de membres en exercice : 87  
 Nombre de présents : 73  
 Nombre de pouvoirs : 12  
 Nombre de votant : 0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CA Val Parisis,

Vu la délibération N° D/2020/59 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président,

**PREND ACTE** des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

Date	Numéro	Objet
01/08/2024	d/1.1/2024/266	ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2024-21
26/11/2024	d/7.3/2024/267	BUDGET PRINCIPAL : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRÊT
6/08/2024	d/3.5.3/2024/268	CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE PIERRELAYE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LE PETIT BOIS
06/08/2024	d/3.5.3/2024/269	CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE PIERRELAYE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PLONGEE LOISIRS TAVERNY
07/08/2024	d/3.5.3/2024/270	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE LES NYMPHEAS DU PARISIS AU PROFIT DU COLLEGE LE PETIT BOIS
07/08/2024	d/8.9/2024/271	CONTRAT DE CESSION AVEC M. OLIVIER MACAUX RELATIF A UNE CONFERENCE LITTERAIRE «LA LITTERATURE SURREALISTE » À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
09/08/2024	d/7.5/2024/272	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT UNITAIRE RUE LEON PROTAIS A SANNOIS
09/08/2024	d/7.5/2024/273	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT UNITAIRE RUE DU BEAU SITE A SANNOIS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

## N°D\_2025\_022

09/08/2024	d/7.5/2024/274	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT PARTIEL D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES RUE DU CHENE BOCQUET A TAVERNY
09/08/2024	d/7.5/2024/275	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE DU PLESSIS A TAVERNY
13/08/2024	d/3.5.3/2024/276	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE LA SOCIETE CINQ DE TREFLE PRODUCTIONS
13/08/2024	d/3.3.1/2024/277	BAIL DEROGATOIRE SOCIETE NEW MAT MECATRONICS SIS 10 RUE DES ALOUETTES 95600 EAUBONNE
14/08/2024	d/3.5.3/2024/278	CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE PIERRELAYE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ADN PLONGEE
20/08/2024	d/7.6.3./2024/279	CONVENTION DE PRESTATION D'ANIMATION D'ATELIERS DE SENSIBILISATION SUR L'ALIMENTATION RESPONSABLE LORS DE L'EVENEMENT « LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS » AVEC LA SOCIETE MEZECOGESTE
20/08/2024	d/7.6.3/2024/280	CONVENTION DE PRESTATION D'ANIMATION D'ATELIERS DE SENSIBILISATION SUR L'ALIMENTATION RESPONSABLE LORS DE L'EVENEMENT « LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS » AVEC L'ASSOCIATION LA PASTIQUE
20/08/2024	d.7.5/2024/281	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE DE FRANCE MOBILITES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT D'UN PARKING VELO EN GARE DE FRANCONVILLE – LE PLESSIS BOUCHARD
21/08/2024	d/3.5.3/2024/282	CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL LES OCEANIDES AVEC L'AMICALE CLUB SPORTIF CORMEILLAIS – SECTION NATATION - (ACSC)
22/08/2024	d/8.9/2024/283	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'HERBLAY SUR SEINE POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI DE JEU VIDEO (VIRTUAL PARISIS)
22/08/2024	d/8.9/2024/284	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE PIERRELAYE POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI DE JEU VIDEO (VIRTUAL PARISIS)
22/08/2024	d/8.9/2024/285	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BESSANCOURT POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI DE JEU VIDEO (VIRTUAL PARISIS)
22/08/2024	d/8.9/2024/286	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES STUDIOS 240 DE LA VILLE DE CORMEILLES EN PARISIS POUR LA FINALE DU JEU VIDEO DU 30 NOVEMBRE 2024 APRES MIDI
26/08/2024	d/8.9/2024/287	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT PARTIEL D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE GAMBETTA PROTAIS A BEAUCHAMP
03/09/2024	d/8.9/2024/288	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

## N°D\_2025\_022

		DANS LE CADRE DES AFTERWORKS ORGANISÉES CONJOINTEMENT PAR LE TREMPLIN VAL PARISIS ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
03/09/2024	d/3.5.3/2024/289	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL – CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CCT GV TAVERNY
03/09/2024	d/3.5.3/2024/290	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DU LYCEE MONTESQUIEU
03/09/2024	d/3.5.3/2024/291	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE PLONGEE DU VAL D'OISE
05/09/2024	d/3.5.3/2024/292	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DU COLLEGE JEAN VILAR
05/09/2024	d/3.5.3/2024/293	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DU COLLEGE GEORGES DUHAMEL
05/09/2024	d/3.5.3/2024/294	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DU COLLEGE ISABELLE AUTISSIER
05/09/2024	d/3.5.3/2024/295	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE CONFLANS SECTION NATATION
05/09/2024	d/3.5.3/2024/296	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPLASH
06/09/2024	d/8.9/2024/297	CONVENTION RELATIVE AU PRÊT D'UNE EXPOSITION « CIAO ITALIA ! CES IMMIGRÉS ITALIENS QUI ONT FAIT LA FRANCE » PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE LA PORTE DORÉE - MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
06/09/2024	d/8.9/2024/298	CONVENTION DE PRESTATION AVEC THIERRY CAQUAIS POUR L'ANIMATION D'UNE RENCONTRE AVEC L'AUTEUR IAN MANOOK (PATRICK MANOUKIAN) À LA MÉDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
06/09/2024	d/3.5.3/2024/299	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE COMREILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COLLEGE JACQUES DAGUERRE
06/09/2024	d/3.5.3/2024/300	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ISABELLE AUTISSIER
06/09/2024	d/8.9/2024/301	CONVENTION AVEC M. ALAIN EHRENBERG RELATIF A UN CAFÉ-PHILO : LA SOCIÉTÉ DE LA SANTÉ MENTALE : FATIGUE, ÉNERGIE, INDIVIDUALISME » À LA MEDIATHEQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil  
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr).»

## N°D\_2025\_022

09/09/2024	d/7.1.6/2024/302	MODIFICATION N°3 DE LA DECISION DE CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES DE LA CA VAL PARISIS
11/09/2024	d/3.5.3/2024/303	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MONTIGNY LES CORMEILLES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LOUIS ARAGON
11/09/2024	d/3.5.3/2024/304	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MONTIGNY LES CORMEILLES AU PROFIT DU COLLEGE LOUIS ARAGON
11/09/2024	d/3.5.3/2024/305	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE LYCEE LE CORBUSIER
11/09/2024	d/3.5.3/2024/306	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE SAINT - CHARLES
11/09/2024	d/3.5.3/2024/307	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE LOUISE WEISS
11/09/2024	d/3.5.3/2024/308	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MONTIGNY LES CORMEILLES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION MONTIGNY NATATION
11/09/2024	d/3.5.3/2024/309	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS AU PROFIT DU FAM CHARLES ALBERT HOUETTE « LES JOURS HEUREUX »
11/09/2024	d/3.5.3/2024/310	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR LA CANTINE
11/09/2024	d/8.9/2024/311	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ÉCLAT DE RIRE POUR DEUX ANIMATIONS « PETITE ENFANCE » À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON
12/09/2024	d/3.5.3/312	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE PIERRELAYE ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE MAUBUISSON
12/09/2024	d/8.9/2024/313	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION LA COMPAGNIE DES 3 PAS POUR UN SPECTACLE PAR HELENE PALARDY A LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
12/09/2024	d/8.9/2024/314	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION PRODUCTIONS ANECDOTIQUES POUR UN SPECTACLE PAR BARBARA GLET ET LOUIS GALLIOT A LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
13/09/2024	d/1.1/2024/315	NOTIFICATION DU MARCHE 2024-32
16/09/2024	d/7.6.3/2024/316	CONVENTION DE PRESTATION D'ANIMATION D'ATELIERS DE SENSIBILISATION SUR L'ALIMENTATION RESPONSABLE LORS DE L'EVENEMENT « LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS » AVEC L'ASSOCIATION PLAINE DE VIE
16/09/2024	d/8.9/2024/317	CONVENTION DE PRESTATION AVEC ISABELLE MERCAT-MAHEU POUR L'ANIMATION ET LA MODERATION DE LA RENCONTRE AVEC ROBERT BOBER A LA MEDIATHEQUE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

## N°D\_2025\_022

		MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
16/09/2024	d/8.9/2024/318	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTEUR ROBERT BOBER AUTOUR DE SON OEUVRE LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
16/09/2024	d/3.5.3/2024/319	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE CREPS ÎLE-DE-FRANCE
17/09/2024	d/3.5.3/2024/320	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE EVENEMENTIELLE ET DE SON ESPACE TRAITEUR DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL AQUAVAL DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE LA LIGUE ILE-DE-FRANCE NATATION
17/09/2024	d/7.5/2024/321	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES AVENUE DES FAUVETTES A MONTIGNY LES CORMEILLES
17/09/2024	d/7.5/2024/322	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES AVENUE DES CLAIRS CHENES A MONTIGNY LES CORMEILLES
17/09/2024	d/8.9/2024/323	CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ET SI LES IMAGES POUR UN ATELIER LANTERNE MAGIQUE A LA MEDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORET)
17/09/2024	d/3.5.3/2024/324	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU COLLEGE GEORGES BRASSENS
17/09/2024	d/3.5.3/2024/325	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU COLLEGE GEORGES BRASSENS
17/09/2024	d/3.5.3/2024/326	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL - CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES DE TAVERNY
18/09/2024	d/8.9/2024/327	CONVENTION AVEC M. ALIX DULAC RELATIVE A L'ANIMATION, AUX COMMENTAIRES ET A LA DIFFUSION DE LA FINALE DU TOURNOI DE JEU VIDEO VIRTUAL PARISIS A L'AUDITORIUM DES STUDIO 240 A CORMEILLES EN PARISIS
18/09/2024	d/3.3.1/2024/328	AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / NB CONSEIL ET RECRUTEMENT
18/09/2024	d/3.3.1/2024/329	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE LES OCEANIDES DU PARISIS ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'AMICALE CLUB SPORTIF CORMEILLAIS - SECTION GYMNASTIQUE SENIORS
18/09/2024	d/1.4/2024/330	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FREQUENCE ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS RADIO POUR L'AQUAVAL - LE CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT DE LA CA VAL PARISIS
19/09/2024	d/3.5.3/2024/331	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

## N°D\_2025\_022

		SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE JEAN MOULIN
20/09/2024	d/3.5.3/2024/332	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU COLLEGE LE ROSAIRE
20/09/2024	d/3.5.3/2024/333	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU COLLEGE LE ROSAIRE
20/09/2024	d/1.1/2024/334	AVENANT N°1 AU MARCHE A2023-03 LOT 1
20/09/2024	d/1.1/2024/335	AVENANT N°1 AU MARCHE A2023-03 LOT 2
20/09/2024	d/8.9/2024/336	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CORMEILLES LUDIQUE POUR DEUX SESSIONS DE JEUX DE SOCIÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
23/09/2024	d/3.2/2024/337	CESSION IMMOBILIERE À LA SAS VELAY IMMO DU LOT D10 AU SEIN DE LA ZAC DES ÉPINEAUX À FRÉPILLON
23/09/2024	d/3.2/2024/338	CESSION IMMOBILIERE À LA SOCIETE MOHAWKS DU LOT D9 AU SEIN DE LA ZAC DES ÉPINEAUX À FRÉPILLON
23/09/2024	d/3.2/2024/339	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE COMREILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION DU COLLEGE JACQUES DAGUERRE
23/09/2024	d/3.2/2024/340	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION DU COLLEGE SAINT-CHARLES
24/09/2024	d/8.9/2024/341	AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION D/8.9/2024/87 AVEC L'ASSOCIATION « ART LEVANT » POUR UN ATELIER PERSONALISATION D'UCHIWA A LA MEDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORET)
24/09/2024	d/3.5.3/2024/342	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS MUSTAFA BERREHLI
24/09/2024	d/3.5.3/2024/343	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS CLEMENCE MEVEL
24/09/2024	d/3.5.3/2024/344	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS AXEL MILLOT
24/09/2024	d/3.5.3/2024/345	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS ANGELIQUE TIVIDAL
25/09/2024	d/8.9/2024/346	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ACTIVE RELATIVE À L'ANIMATION D'UN CAFÉ-PHILO À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON
25/09/2024	d/3.5.3/2024/347	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MONTIGNY LES CORMEILLES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION HAARP-IME LE CLOS DU PARISIS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

## N°D\_2025\_022

25/09/2024	d/1.1/2024/348	ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2024-07
26/09/2024	d/3.5.3/2024/349	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS ADRIEN LACH
26/09/2024	d/5.8/2024/350	CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE CONTRE ARAUJO ALMEIDA MICHAËL, GUSSI ODED, KAKOUA CRISWEL ET LUCKAU FLORIAN
26/09/2024	d/3.5.3/2024/351	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS RAPHAËL POTTEVIN
26/09/2024	d/3.5.3/2024/352	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DU VAL D'OISE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER POUR DES ACTIONS DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE D'OCTOBRE ROSE 2024 AU SEIN DE LA CA VAL PARISIS
27/09/2024	d/3.5.3/2024/353	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MONITEUR FORME LANDRY LEIGNEL
25/09/2024	d/8.9/2024/354	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION LA FRESQUE DU CLIMAT RELATIVE A L'ANIMATION D'UN ATELIER A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
30/09/2024	d/9.1/2024/355	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORT DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE DE CORMEILLES EN PARISIS ENTRE LA COMMUNE DE CORMEILLES EN PARISIS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL PARISIS
30/09/2024	d/3.5.3/2024/356	CONVENTION D'EXPLOITATION CAMION DE RESTAURATION ZONE DES EPINEAUX A FREPILLON
4/12/2024	d/1.1/2024/357	ATTRIBUTION DES PRIMES AUX CANDIDATS RETENUS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION RELATIVE AU MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS DE LA CA VAL PARISIS – PHASE OFFRE - MARCHÉ 2024-13 -
01/10/2024	d/8.9/2024/358	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION RAPTOR NEUROPSY RELATIVE A L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE A DEUX VOIX SUR LA SANTE MENTALE DES 6-12 ANS A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
01/10/2024	d/3.5.3/2024/359	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU SDIS 95 (CENTRE DE SECOURS TAVERNY & BESSANCOURT)
03/10/2024	d/8.9/2024/360	CONVENTION DE PRESTATION AVEC DAVID DAO NGAM POUR UN ATELIER MANGA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD)
03/10/2024	d/8.9/2024/361	CONVENTION DE PRESTATION AVEC CATHERINE LE CERF POUR UN ATELIER TRICOT À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD)
03/10/2024	d/8.9/2024/362	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SOCIÉTÉ ZE FAB TRUCK POUR UN ATELIER DE DECOUVERTE DE L'IMPRESSION 3D MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD)

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»



## N°D\_2025\_022

03/10/2024	d/3.5.3/2024/363	CONVENTION D'UTILISATION DES NYMPHEAS DU PARISIS-CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNALE DE PIERRELAZE AU PROFIT DU MNS ANTHONY NERI
03/10/2024	d/3.5.3/2024/364	CONVENTION D'UTILISATION DES NYMPHEAS DU PARISIS-CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNALE DE PIERRELAZE AU PROFIT DU MNS SIMON RIVES
03/10/2024	d/3.5.3/2024/365	CONVENTION DE L'UTILISATION DE LA SALLE D'ANIMATION PAR LE RELAIS D'ASSISTANCE PARENTALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS
04/10/2024	d/3.5.3/2024/366	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL « LES OCEANIDES DU PARISIS » ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LA COMMUNE DE CORMEILLES-EN-PARISIS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE
04/10/2024	d/3.5.3/2024/367	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS ARTHUR LE METAYER
04/10/2024	d/3.5.3/2024/368	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU COLLEGE MARIE SKLODANSKA CURIE
04/10/2024	d/8.9/2024/369	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION COURTOUJOURS POUR LE SPECTACLE DE CONTES HISTOIRES DE FLOCONS PAR GWLADYS BATTÀ A LA BIBLIOTHEQUE ANDRE MALRAUX A ERMONT
07/10/2024	d/8.9/2024/370	CONVENTION RELATIVE AU PRÊT D'ŒUVRES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE LA PORTE DORÉE - MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
07/10/2024	d/3.5.3/2024/371	CONVENTION D'UTILISATION DES GRANDS BAINS DU PARISIS AU PROFIT DU MNS RENAUD NERI
08/10/2024	d/8.9/2024/372	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES ARTS SAINT LOUPIENS » POUR UNE EXPOSITION ARTISTIQUE À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
09/10/2024	d/3.3/2023/373	CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU PAVILLON SIS 44-46 RUE DE LA MARNE A HERBLAY-SUR-SEINE
09/10/2024	d/8.9/2024/374	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE ST-LEU-LA-FORET ET LA MEDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (ST-LEU-LA-FORET) POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT
10/10/2024	d/3.5.3/2024/375	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE LES OCEANIDES DU PARISIS ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE SDIS 95
14/10/2024	d/3.2/2024/376	CESSION PARCELLES AL 692 ET AL 1395 SISES 279 RUE GAL LECLERC A FRANCONVILLE A LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
10/10/2024	d\8.9\2024\377	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTOENTREPRENEUSE VANESSA LALO RELATIVE A L'ANIMATION D'UNE RENCONTRE DANS LE CADRE DU MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE A LA MEDIATHEQUE ANDRE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

## N°D\_2025\_022

		MALRAUX (ERMONT)
10/10/2024	d/3.5.3/2024/378	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION HAARP – FAM LA MONTAGNE
10/10/2024	d/3.5.3/2024/379	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE VOLTAIRE
10/10/2024	d/3.5.3/2024/380	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AVEC L'ESAT LES ATELIERS DU MOULIN
10/10/2024	d/3.5.3/2024/381	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AU PROFIT DU SDIS95
10/10/2024	d/3.5.3/2024/382	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SANNOIS NATATION
10/10/2024	d/3.5.3/2024/383	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION TONIFORME
10/10/2024	d/3.5.3/2024/384	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION TRIATHLON SANNOIS FRANCONVILLE
23/10/2024	d/7.5/2024/385	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN GAINAGE D'UN RESEAU D'EAUX USEES AVENUE DES ADAGES A HERBLAY-SUR-SEINE
15/10/2024	d/1.1/2024/386	ATTRIBUTION DU MARCHE 2024-19 MISSIONS D'ETUDES GEOTECHNIQUES
16/10/2024	d/3.5.3/2024/387	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WILLIOT DE SANNOIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE NOTRE DAME
18/10/2024	d/3.5.3/2024/388	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE LA BASE AERIEENNE 921 TAVERNY
24/10/2024	d/9/2024/389	CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LA CREATION D'UNE PAGE DE COLLECTE AU BENEFICE DE L'AFM-TELETHON
05/11/2024	d/8.9/2024/390	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION CLEC POUR UN CABARET D'IMPROVISATION THÉÂTRALE À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
06/11/2024	d/8.9/2024/391	CONTRAT DE CESSIION DU DROIT DE REPRESENTATION DE L'INSTALLATION « LES VISITES » DES SŒURS RAVILLY ET DE L'ARMADA PRODUCTIONS A LA MEDIATHEQUE L'ECLIPSE DE CORMEILLES-EN-PARISIS
29/10/2024	d/3.3.1/2024/392	BAIL COMMERCIAL SOCIETE SYRTEM / HE FRANCONVILLE
31/10/2024	d/8.9/2024/393	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION ADSSID ET LA MEDIATHEQUE DE SAINT-LEU-LA-FORET POUR L'ORGANISATION D'UN CAFE DES AIDANTS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil  
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

## N°D\_2025\_022

06/11/2024	d/1.1/2024/394	NOTIFICATION DU MARCHE 2024-28
06/11/2024	d/8.9/2024/395	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION THEATRE DES BONNES LANGUES POUR UN SPECTACLE AVEC ISABELLE GENLIS À LA MEDIATHEQUE ANDRÉ-MALRAUX
07/11/2024	d/8.9/2024/396	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE L'ENTREPRENEUR DANS LE CADRE DES AFTERWORKS ORGANISÉES CONJOINTEMENT PAR LE TREMLIN VAL PARISIS ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
08/11/2024	d/3.3.1/2024/397	AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA SOCIETE RH'VENTURE LE TREMLIN VAL PARISIS PEPINIÈRE ET INCUBATEUR D'ENTREPRISES À SANNOIS
08/11/2024	d/3.5.3/2024/398	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION IFAC VAL D'OISE
12/11/2024	d/1.1/2024/399	NOTIFICATION DU MARCHE 2024-17
12/11/2024	d/1.1/2024/400	CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE BOUTEILLES D'O2 A DESTINATION DES CENTRES AQUATIQUES ENTRE LA SOCIETE LINDE FRANCE ET LA CA VALPARISIS
12/11/2024	d/7.5.3/2024/401	CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE AU FINANCEMENT DES ACTIONS ET DES EXPERIMENTATIONS DE SANTE EN FAVEUR DE LA PERFORMANCE, LA QUALITE, LA COORDINATION, LA PERMANENCE, LA PREVENTION, LA PROMOTION DE LA SANTE AINSI QUE LA SECURITE SANITAIRE
12/11/2024	d/3.3.1/2024/402	AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / TWOOLS
12/11/2024	d/3.5.3/2024/403	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE LOUIS HAYET
12/11/2024	d/3.5.3/2024/404	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LOUIS HAYET
12/11/2024	d/8.9/2024/405	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE STATUE DECORATIVE DE LA MEDIATHEQUE SAINT-EXUPERY DANS LE CADRE DE DEUX REPRESENTATIONS MUSICALES DE LA COMMUNE D'ARGENTUEIL
13/11/2024	d/8.9/2024/406	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA LIBRAIRIE IMPRESSIONS POUR UNE PRESENTATION DE BADES DESSINEES A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
14/11/2024	d/7.5/2024/407	CONVENTION D'ENTRETIEN EN ECOPATURAGE PEDAGOGIQUE AVEC L'ASSOCIATION LE PRE DES CITES
14/11/2024	d/1.1/2024/408	DECLARATION SANS SUITE MARCHE 2024-22

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

## N°D\_2025\_022

15/11/2024	d/8.9/2024/409	CONTRAT DE CESSIION AVEC L'ASSOCIATION REBONDIRE POUR LE SPECTACLE « ALBUMS & COMPTINES EN VADROUILLE » À LA MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
15/11/2024	d/7.5/2024/410	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE DE FRANCE MOBILITES DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE STATIONNEMENT VELO LABELLISES SUR LES GARES DE BEAUCHAMP, PIERRELAYE ET TAVERNY
19/11/2024	d/8.9/2024/411	CONTRAT DE CESSIION AVEC M. OLIVIER MACAUX RELATIF À UNE CONFÉRENCE LITTÉRAIRE « JOYCE CAROL OATES, UNE GRANDE ROMANCIERE AMERICAINE » À LA MEDIATHEQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
21/11/2024	d/3.5.3/2024/412	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS GUYON JULIEN
21/11/2024	d/3.5.3/2024/413	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS JELASSI SOUHAIL
25/11/2024	d/3.5.3/2024/414	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS ROY GUILLAUME
25-11-2024	d/3.5.3/2024/415	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COMITE DEPARTEMENTAL 95 FFESSM
25-11-24	d/3.5.3/2024/416	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN KIOSQUE ALIMENTAIRE AU SEIN DE L'AIRE D'ACCUEIL DES TREMBLEAUX A CORMEILLES EN PARISIS
25-11-24	d/3.5.3/2024/417	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES AU SEIN DES MEDIATHEQUES DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LA CA VAL PARISIS
26/11/2024	d/1.1/2024/418	AVENANT MARCHE A2024-03
29/11/2024	d/8.9/2024/419	DECHARGE DE PRET DE MATERIEL PAR L'ASSOCIATION FREHA POUR LA MEDIATHEQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
29/11/2024	d/3.3.2/2024/420	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR DU CERCLE DES TIREURS PISTOLIERS 357 DE MONTMORENCY
04/12/2024	d/1.1/2024/421	ATTRIBUTION MARCHE ZAE PRIMEVERES (2024-38)
04/12/2024	d/3.5.3/2024/422	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION ETOILE SAINT-LEU NATATION
04/12/2024	d/3.5.3/2024/423	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION TAVERNY SPORTS NAUTIQUES 95

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

## N°D\_2025\_022

04/12/2024	d/3.2/2024/424	CESSION D'UN VÉHICULE AUPRÈS DE RENAULT ROUSSEAU POUR REPRISE
04/12/2024	d/3.2/2024/425	CESSION D'UN VÉHICULE AUPRÈS DE RENAULT ROUSSEAU POUR REPRISE
09/12/2024	d/1.1/2024/426	AVENANT N°1 LOT 4 MARCHÉ 2021-05
09/12/2024	d/1.1/2024/427	AVENANT N°1 LOT 18 MARCHÉ 2021-05
09/12/2024	d/1.1/2024/428	AVENANT N°1 LOT 14 MARCHÉ 2021-05 BIS
24/12/2024	d/7.5.3/2024/429	AVENANT 1 AU CONTRAT DE SUBVENTION AVEC L ANCT PTZC PRIMEVERES PIERRELAYE
09/12/2024	d/1.1/2024/430	AVENANT N°1 LOT 3 MARCHÉ 2021-05TER
09/12/2024	d/1.1/2024/431	AVENANT N°1 LOT 5 MARCHÉ 2021-05TER
09/12/2024	d/1.1/2024/432	AVENANT N°1 LOT 7 MARCHÉ 2021-05TER
09/12/2024	d/1.1/2024/433	AVENANT N°1 LOT 8 MARCHÉ 2021/05TER
09/12/2024	d/1.1/2024/434	AVENANT N°1 LOT N°12 MARCHÉ 2021-05TER
09/12/2024	d/1.1/2024/435	AVENANT N°1 LOT N°15 MARCHÉ 2021-05TER
10/12/2024	d/3.5.3/2024/436	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION TRIATHLON SANNOIS FRANCONVILLE
10/12/2024	d/3.5.3/2024/437	CONVENTION D'EXPLOITATION CAMION DE RESTAURATION ZONE DES FRERES LUMIERE A ST LEU LA FORET
11/12/2024	d/1.1/2024/438	DECLARATION SANS SUITE MARCHÉ 2024-30
11/12/2024	d/8.9/2024/439	CONTRAT DE CESSION AVEC WILBOX RELATIF À CINQ ATELIERS JEUX DE SOCIÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
11/12/2024	d/8.9/2024/440	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE LITTÉRAIRE AVEC CLÉMENTINE BEAUVAIS À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
12/12/2024	d/1.1/2024/441	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE RECHERCHE D'AMIANTE ET D'HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) (2024-37)
12/12/2024	d/1.1/2024/442	CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE LAVEUSE DE SOLS NILFISK SC500 POUR LE CENTRE AQUATIQUE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ENTRE LA SOCIETE NILFISK ET LA CA VALPARISIS
12/12/2024	D/1.1/2024/443	CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE LAVEUSE DE SOLS NILFISK SC401 POUR LE CENTRE AQUATIQUE DE SANNOIS ENTRE LA SOCIETE NILFISK ET LA CA VALPARISIS
12/12/2024	D/8.5/2024/444	CONVENTION PARTENARIALE POUR AMELIORER ET RENFORCER LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET NON-DECENT
13/12/2024	d/1.1/2024/445	AVENANT DE RESILIATION AU MARCHÉ DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE EN VUE D'UN FUTUR CENTRE MEDICAL INTERCOMMUNAL (2023-16)
14/12/2024	d/8.9/2024/446	CONVENTION DE PRESTATION POUR 5 ATELIERS D'ÉCRITURE PAR MARIE BOULIC À LA MÉDIATHÈQUE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil  
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

**N°D\_2025\_022**

		ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
16/12/2024	d/7.5.1/2024/447	CONVENTION POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES
16/12/2024	d/1.1/2024/448	DECLARATION SANS SUITE DU MARCHÉ D'ETUDE DE MODELISATION DE LA TRAME NOIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS (2024-36)
18/12/2024	d/7.5.3/2024/449	CONTRAT DE SUBVENTION ENTRE L'ANCT ET LA CA VAL PARISIS RELATIF AU PLAN DE TRANSFORMATION DES ZONES COMMERCIALES
18/12/2024	d/8.9/2024/450	CONVENTION DE PRESTATION AVEC JEAN BENSIMON POUR UNE PRÉSENTATION À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD)
18/12/2024	d/7.5.3/2024/451	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITES DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE STATIONNEMENT VELO LABELLISES SUR LA GARE DE SANNOIS
20/12/2024	d/8.9/2024/452	CONTRAT DE PRESTATION AVEC TOHU BOHU POUR LE SPECTACLE « ROULÉ LE LOUP ET AUTRES CONTES'IN » A LA MEDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORET)

Fait et délibéré ce jour à Pierrelaye.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil  
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr).»